

Tout savoir sur les bornes de recharge en parking extérieur

Web-conférence du 23 octobre 2025



Présentation des partenaires



Lyes KERNOU

Responsable offre Recharge
Électrique



Gaetan BONDU

Directeur Général de la
société LAZBORNE

LAZBORNE

Agenda

- 1 Définition d'une Infrastructure de Recharge des Véhicules Électriques (IRVE)
- 2 Les solutions collectives pour les copropriétés
- 3 Pourquoi mandater Hellio pour vos démarches ?
- 4 Prerequis et démarche pour électrifier son parking
- 5 Financement de l'IRVE
- 6 Quel matériel installer sur sa place de parking ?



1. Définition d'une Infrastructure de Recharge des Véhicules Électriques (IRVE)

→ IRVE, qu'est ce que cela signifie ?

Le sigle IRVE signifie Infrastructure de Recharge pour Véhicule Électrique. Par définition, il s'agit tout simplement d'une installation qui permet de recharger des véhicules électriques. Elle est constituée de nombreux éléments et composants électriques afin de pouvoir remplir sa fonction première. Une IRVE est souvent confondue par abus de langage avec une borne de recharge, qui est justement un des éléments qui constitue une IRVE.

→ De quoi est constituée une IRVE ?

Une IRVE est constituée de plusieurs éléments, chacun ayant une fonction bien définie. Parmi ces composants se trouvent :

La borne est élément le plus distinctif d'une IRVE. Sa principale fonctionnalité est de sécuriser et d'assurer la liaison entre le véhicule électrique et l'énergie émanant du réseau électrique.

Le câble liant le tableau électrique et la borne de recharge est également un facteur important à prendre en compte.

Le tableau électrique aussi appelé tableau de répartition, lie le réseau de distribution électrique à l'IRVE.

Qui sommes-nous ?

Depuis 2008, **HELLIO** accompagne les copropriétés dans leurs projets d'**économies d'énergie** : écoute des besoins, conseils techniques, réalisation de travaux, expertise administrative et mobilisation de financements.

Depuis notre création, c'est plus de **15 000 immeubles** qui ont fait le choix d'être accompagné par **HELLIO** dans la réalisation de travaux d'économies d'énergie.

L'entreprise compte près de **300 collaborateurs**, dont **60** uniquement dédié.e.s au résidentiel collectif (monopropriétés, copropriétés et bailleurs sociaux).

Depuis 2023, nous pouvons répondre à toutes les demandes des copropriétaires pour l'installation de bornes de recharge :

- en **parking intérieur** (souterrain) ou **extérieur** (aérien)
- en **résidence principale** et **secondaire**
- pour les **petites** (- de 30 places de parking) **et grandes copropriétés**

Nos offres sont toutes **labellisées Advenir** et vous permettent de bénéficier des aides gouvernementales disponibles.



INSTALLATEUR IRVE

Adresse : 90, Rue Albert EINSTEIN - 60740 SAINT MAXIMIN

Nos prestations : Conseils et accompagnements pour la mise en place d'une solution de recharge pour véhicules électriques en maison individuelle, en entreprise, mais également en copropriété. Membre 100 pour 100 Elec.

Nos prestations sur les installations de bornes

- ✓ Pose de bornes domestiques (Hager, ABB, etc.) compatibles avec tous les véhicules électriques. Conseil, mise en service rapide : installation en 1-2 jours ouvrés
- ✓ Bornes pour parkings et flottes, avec supervision et application dédiée. Optimisation des espaces, conformité NF C 15-100, image verte renforcée.
- ✓ Contrats annuels, diagnostic à distance, intervention rapide : Garantie 2 ans, tranquillité d'esprit. Étude personnalisée du lieu souhaité d'implantation de la borne, visite technique si nécessaire, aide aux financements publics/privés.
- ✓ Étude personnalisée du lieu souhaité d'implantation de la borne, visite technique si nécessaire, aide aux financements publics/privés

Membre fondateur de l'ARPEC (Association pour la recharge en copropriétés)

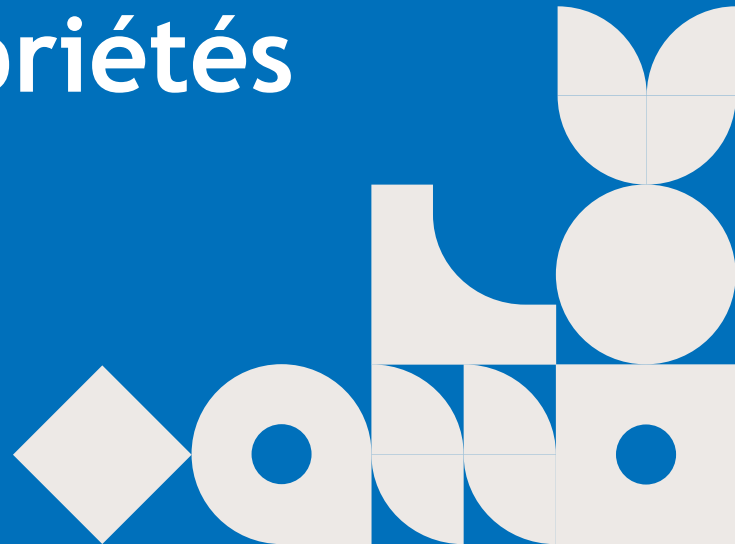
Concernant les copropriétés, nous assurons en collaboration avec les syndic et/ou conseil syndical une **gestion intégrale** du dossier IRVE, incluant :

-  **Conseils et étude de faisabilité**
-  **Coordination technique et administrative**
-  **Suivi des démarches avec le GRD (Ex : ENEDIS)**
-  **Gestion des aides (prime Advenir)**



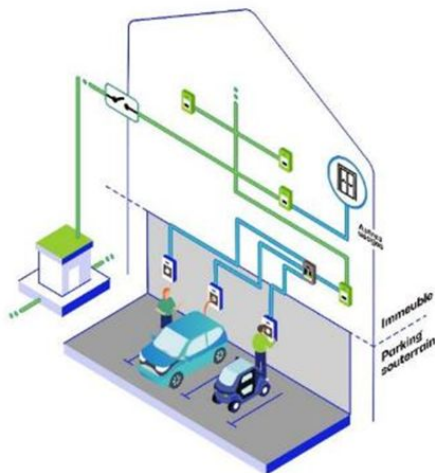
Les solutions collectives pour les copropriétés

hellio

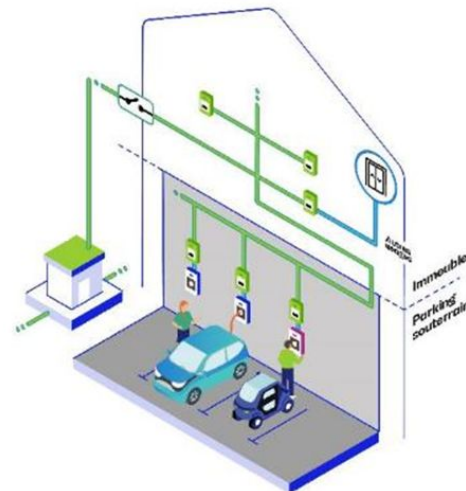


Les solutions collectives pour les copropriétés, en parking intérieur et extérieur

Solutions opérateurs privés



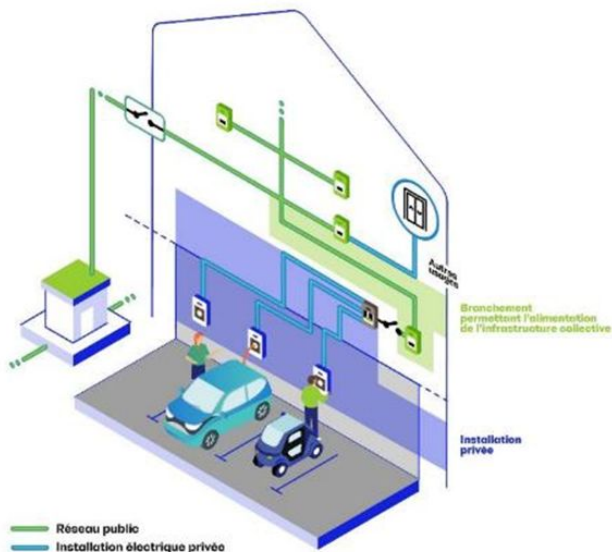
Réseau électrique auto



Les deux solutions disposent aujourd'hui de dispositifs de financement introduits par la loi Climat et résilience, permettant à la copropriété d'avoir un **reste à charge nul**

(hors travaux tels que le terrassement sur le parking pavé et autres travaux lourds)

Solutions opérateurs privés



L'installation dans votre parking comprend :

- Un **point de livraison (PDL)** réalisé par Enedis pour alimenter le parking, à la demande de l'opérateur
- En aval du PDL, l'opérateur installe une **infrastructure collective** (tableaux électriques généraux et secondaires) comprenant bien souvent les bornes de recharge

Dispositifs de financement :

- Plusieurs méthodes de financement existent. Avec le préfinancement, **le reste à charge pour la copropriété est nul** (hors travaux complémentaires)
- Chaque opérateur privé développe des **offres spécifiques**

Réseau électrique auto

L'installation dans votre parking comprend :

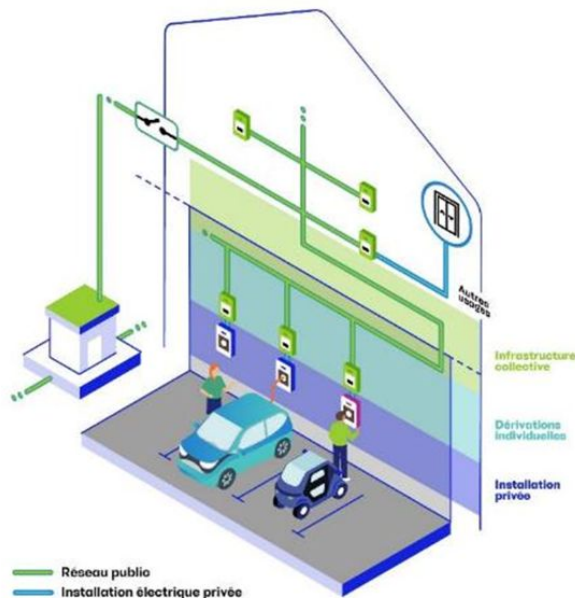
- **l'infrastructure collective** : l'ouvrage de distribution publique, réalisé (puis entretenu) par Enedis
- un **compteur Linky** par place de parking (faisant aussi partie du réseau public, installé par Enedis)
- une **borne** ou une **prise renforcée**, installée par un électricien agréé, sur les places de parking des copropriétaires qui le souhaitent

Une solution pérenne et évolutive, pour accueillir toutes les demandes à venir :

- **premiers travaux** : Enedis dimensionne **l'infrastructure collective** pour l'ensemble du parking et installe les 1^{ères} **dérivations individuelles**
- **quand le copropriétaire veut s'équiper**, il fait une demande de **dérivation individuelle (immédiate ou ultérieure)** à Enedis pour se raccorder au réseau

Dispositif de financement :

- à la demande de la copropriété, **Enedis, via le tarif d'acheminement de l'électricité (TURPE), peut avancer les frais de l'installation collective. Le reste à charge pour la copropriété est nul (hors travaux complémentaires)**



Pourquoi Choisir LAZBORNE ?

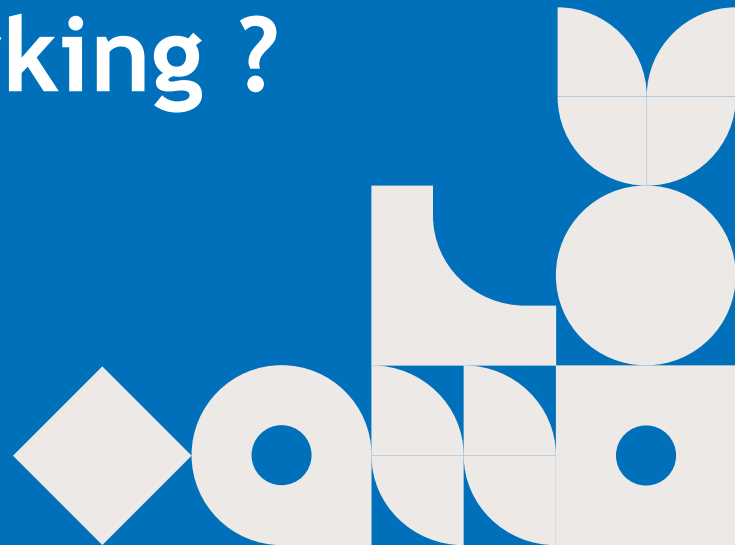
- Expertise Certifiée : Installateur qualifié IRVE / RGE.
- Avis client : Note : 5/5 - 140 avis consultables
- Engagement Éco : Solutions 100% françaises, réduction des émissions CO2.
- Tarification Transparente : Devis gratuit sous 48h - Contact : 03 44 71 42 39 ou contact@lazborne.fr.



Découvrez plus sur

www.lazborne.fr

Quel matériel installer sur
sa place de parking ?



OPTION 1 : JE M'EQUIPE !

=> Je souhaite installer une borne de recharge tout de suite

Pour tous type de place de parking disposant d'un mur pour fixer le matériel



ParkBox3 (GE080) ParkBox7* (GE100)



ParkBox START (GE020)
+ Borne* de votre choix

Accessoire pour parking intérieur sans mur (allée centrale)



En + sur place de parking boxée :



Pose des éléments directement sur le mur
(valable uniquement dans les box fermés)

En + sur Parking Extérieur sans mur attenant:



ParkTotem START (GE046)
+ Borne* de votre choix



ParkTotem7* (GE096)

*Matériel de recharge éligible à la Subvention ADVENIR et au Crédit d'impôt selon réglementations en vigueur

OPTION 2 : JE ME PRE-EQUIPE !

=> Je souhaite profiter des subventions actuelles en installant mon compteur, sans m'équiper d'une borne de recharge

Parking Intérieur :

Box fermé :



Parkbox START (GE020)
fixée sur un mur



Pose des éléments directement sur le mur uniquement dans les box fermés

Emplacement ouvert :



Parkbox START (GE020)
fixée sur un mur

Parking Extérieur :



Parkbox START (GE020)
fixée sur un mur



Parktotem START (GE046)



Armoire tout-en-un
(ParkBox 7)



Armoire tout-en-un
(ParkBox 7) fixée sur un
support sol-plafond en
l'absence de mur



Armoire de comptage + Borne
(ParkBox START + BORNE au choix)



Totem tout-en-un
(ParkTotem 7)



Armoire tout-en-un
(Parkbox 7) posée
sur mur extérieur





PARK'BRIDGE : Solution innovante pour répondre au cheminement sans terrassement



Les parkings extérieurs peuvent être appréhender de 2 façons différentes :

A) EN SOUTERRAIN Génie Civil et installation de platine destinée à recevoir le ParkTotem.

Dans ce cas des travaux de VRD¹ sont réalisés pour amener l'alimentation électrique aux différentes places de parking. Les comptages et points de recharge sont installés dans des totems.

Exemples d'installations de bornes de recharges 7,4 Kw PARKTOTEM sur parking extérieur

Ces produits de fabrication française MICHAUD sont issus de la gamme PARKELEC. LAZBORNE les installe seul, ou par groupe de 2 ou 4 suivant la typologie du parking. Chaque borne intègre une prise T2S, un lecteur de carte RFID ainsi qu'un compteur Linky.

Exemple de platine (Plaque de finition) et protection au sol - TOTEM fermé / ouvert

Les places non équipées d'un premier abord peuvent malgré tout être desservies par des conduits vides aboutissant dans des socles enterrés et surmontés d'une plaque de finition en attente. Il sera ainsi possible par la suite de les équiper sans engendrer de nouveaux travaux au niveau du sol, les plaques de finition étant simplement remplacées par de nouveaux totems.

¹ VRD = Voirie et Réseaux Divers. Pour simplifier, travaux nécessitant la réalisation de tranchées à l'aide d'une pelle mécanique.



Exemple de plaque de finition



LAZBORNE
Installation de
bornes de
recharges
PARKTOTEM en
extérieur



B) EN ÉLÉVATION ou AERIENNE (Structure hors sol)

Conformément à la réglementation, il est parfois compliqué voire impossible d'effectuer des VRD en milieu paysagé, au risque d'endommager les plantations.

Le système PARKBRIDGE, en étant invasif par rapport au sol, est une excellente solution pour répondre à ces cas de figures

Exemple de parking équipé du système PARKELEC

Sur la photo de gauche la technique est en "élévation" fixée sur le mur à l'aide de consoles ainsi nous évitons la pose totem

À droite la technique est également en "élévation" mais posée sur des pieds tous les 3ml environs. Nous venons ensuite fixer un support en continuité du pied pour ainsi installer l'accessoire de recharge



Installations possible selon configuration parking, une mixité est également possible :

1 Sur mur (2m)

2 Sur muret

3 Sur pied

Les canalisations électriques cheminent dans une sorte de goulotte en matériau composite résistant aux UV placée à une hauteur d'environ 75 cm du sol fini. Ce système peut être beaucoup plus rapide à installer et moins coûteux que la technique souterraine. Il convient aux parkings arborés pour lesquels les travaux souterrains sont impossibles du fait des racines des arbres.

Les comptages et points de charges sont alors placés dans des armoires du même type que celles proposées en parkings intérieurs. Comme dans les cas précédents, elles peuvent être installées soit en même temps que la réalisation de l'infrastructure collective, soit plus tard.

Qui choisit : Selon la configuration des lieux, c'est le Gestionnaire du Réseau de Distribution (En général ENEDIS pour 95% de territoire) qui déterminera la solution de raccordement adaptée suite à une visite technique.

1 - Sur mur (2m)	2- Sur muret	3 - Sur pied)
		

Parking extérieur Technique souterraine



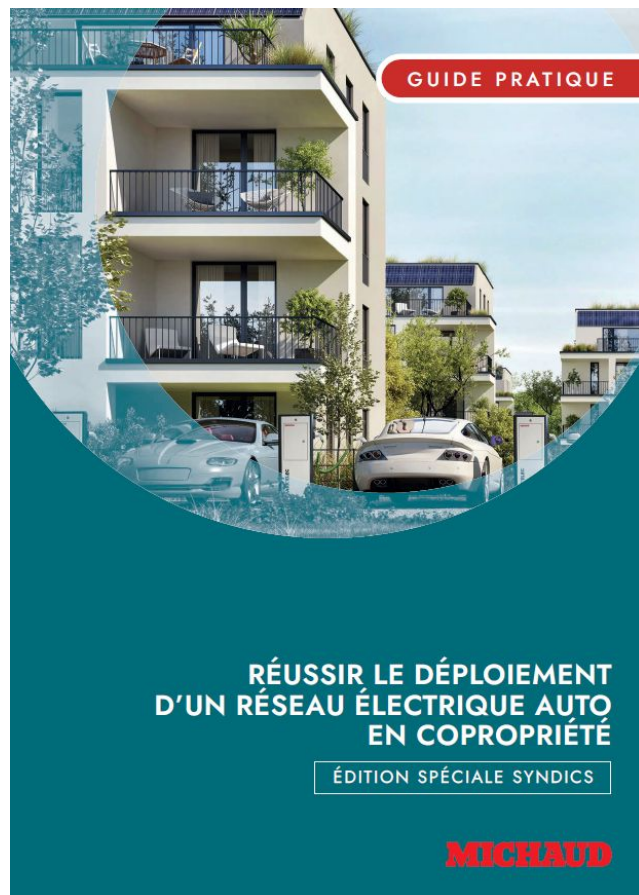
Parking en extérieur Technique Aérienne



(+ Option Parkbridge :
en surélévation)



LIVRE BLANC dédié aux Syndics



SOMMAIRE

1. POURQUOI UN RÉSEAU ÉLECTRIQUE AUTO ?	3	6. LES ÉTAPES APRÈS L'AG	16
La mutation du parc automobile	3	Diagramme	16
La solution réseau électrique auto	4-5	Les délais de réalisation	17
		Les besoins ultérieurs une fois l'infrastructure collective mise en service	18
2. À QUOI CELA VA RESSEMBLER ?	6	ANNEXES	19
Parkings intérieurs	6	Annexe 1 :	
Parkings extérieurs	7	Modèle de Résolution d'AG actant le choix de la convention en article 24	21-23
3. LE COÛT POUR LA COPROPRIÉTÉ ET LES COPROPRIÉTAIRES	8	Annexe 2 :	
Coûts pour la copropriété	8	Modèle de Résolution d'AG actant le principe du réseau électrique auto en article 24 avec délégation au CS pour finaliser le choix de la convention en article 25	24-25
Coûts pour les copropriétaires souhaitant équiper leur place de parking	9	Annexe 3 :	
Des aides individuelles pour l'équipement en points de recharge	9-10	Exemples de plans de parking acceptés/refusés	26
En synthèse : qui paie quoi ?	10	Annexe 4 :	
4. DÉMARCHES POUR INITIER LE PROCESSUS	11	Exemple de courrier de recensement des dérivations individuelles immédiates	27-28
Réaliser les démarches sans accompagnement	11	Annexe 5 :	
Réaliser les démarches avec l'accompagnement d'un mandataire	12	Exemple de mandat individuel	29-30
Récapitulatif des démarches	13		
5. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	14		
Cas 1 : soumission du projet de convention en AG	14		
Cas 2 : déroulement alternatif : délégation au Conseil Syndical	15		



Questions

Réponses



Merci

hellio

KERNOU Lyes
lkernou@hellio.com
hellio.com

